

La présente chartre a pour but d'élaborer l'ensemble des règles de bienséance et de bonne conduite dans le cadre du transport d'élèves. Elle vise à améliorer la sécurité des élèves et à garantir un transport dans de bonnes conditions.

À L'ARRÊT EN ATTENDANT LE CAR

Au point d'arrêt, je dois être présent au moins 5 minutes avant l'heure prévue de passage du circuit. J'attends le véhicule de manière à ne pas gêner son arrivée et son stationnement. Je ne cours pas ou ne joue pas sur la chaussée. À l'arrivée du véhicule, je dois notamment :

- préparer mon titre de transport.
- ne pas me précipiter.
- ne pas forcer les ouvertures des portes.
- ne pas m'appuyer sur la carrosserie.

À LA MONTÉE DANS LE VÉHICULE

La montée dans le véhicule doit s'effectuer calmement et par la porte avant. J'attends pour ce faire l'arrêt complet du véhicule au point d'arrêt.

En montant dans le véhicule, je valide obligatoirement mon titre de transport.

Je fais preuve de respect et de courtoisie envers le personnel de conduite et envers le personnel effectuant des contrôles dans les véhicules.

PENDANT LE TRAJET

Pour des raisons de sécurité, je reste assis et j'attache ma ceinture de sécurité. Les déplacements à l'intérieur du véhicule ne doivent se faire qu'en cas d'urgence.

Je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité des autres voyageurs.

Il est notamment interdit :

- de parler au conducteur sans motif urgent et valable.
- de fumer et d'utiliser les allumettes ou briquets.
- de manger et de boire.
- de chahuter, de crier, de projeter des objets.
- de toucher sans autorisation préalable les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.
- de manipuler des objets dangereux ou bruyants.
- de détériorer le matériel.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les sacs, cartables ou objets encombrants doivent être placés sous les sièges ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de tout objet.

À LA DESCENTE DU VÉHICULE

A la descente, j'attends l'arrêt complet du véhicule avant de me lever de mon siège. Je descends calmement et ne provoque pas de bousculade. Après la descente, je m'engage sur la chaussée après le départ du véhicule et après m'être assuré que je peux le faire en toute sécurité, notamment après avoir attendu que le véhicule soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée des deux côtés.

En aucun cas, je ne passe devant ou derrière le véhicule à l'arrêt.



Consultez le Règlement
Public d'Usage et
le Guide des Services
Scolaires STAR